

AVIS

RUR.22.777.AV-Nature

Demande d'agrément émanant de l'association
Natagora – Nouvelle Réserve naturelle de la
Mandebras (Léglise)

Avis adopté le 14/07/2022

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande d'agrément d'une réserve naturelle (extension et renouvellement)
Date de réception : 04/07/2022 (mail) - 7/07/2022 (courrier)
Références : Néant

Avis

Référence légale : Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 concernant l'agrément des réserves naturelles et le subventionnement des achats de terrains à ériger en réserves naturelles agréées par les associations privées
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 12/07/2022

Avis

Après un examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 12 juillet 2022 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis un avis **favorable** à son propos. Il relève sa qualité et l'intérêt manifeste des différentes parcelles faisant l'objet de cette demande d'agrément, celle-ci s'inscrivant dans la suite logique des travaux de restauration réalisés dans le cadre du projet Life « Herbages » cofinancé par l'Union européenne et la Région wallonne. Ce type de dossier s'inscrit par ailleurs dans l'objectif affiché par le Gouvernement de mettre en œuvre progressivement, au cours de la législature, un réseau écologique fonctionnel grâce entre autres à la reconnaissance annuelle de l'ordre de 1.000 ha de nouvelles réserves naturelles..



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »